

## PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 2

### Codes motif employés et coûts

#### Messieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 <sup>ère</sup> fois)	75,00 €
3 = Forfait extérieur (1 <sup>ère</sup> fois)	40,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au CDTT le vendredi suivant la rencontre)	40,00 €
5 = Feuille de rencontre non reçue <sup>(2)</sup>	PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, Nom, N° de licence, Signatures ...) <sup>(1)</sup> ou composition de l'équipe exempté non reçue	15,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc. ...)	PE + 20,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	PE + 12,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible <sup>(1)</sup> , Transmission des résultats sur support non conforme	15,00 €
10= Saisie informatique du résultat et des détails de la rencontre (composition d'équipe et détail des parties) incomplète, erronée ou non effectuée dans les délais <sup>(2)</sup>	20,00 €
Caution pour appel de décision	100,00 €

<sup>(1)</sup> Pour ces motifs, la pénalité financière est partagée entre les deux associations.

<sup>(2)</sup> Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV/Poule	JOURNEE SPID	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
D2/2	14	8	PLESSIS ROBINSON 5 CHATILLON 10	Mauvaise composition d'équipe. <i>Voir explications ci-dessous</i>	PE + 12,00 €
D2/5	14	8	PLESSIS ROBINSON 4 ASNIERES 9	Mauvaise composition d'équipe. <i>Voir explications ci-dessous</i>	PE + 12,00 €
D2/7	14	10	CHATILLON 8 EPI 9	Saisie informatique des résultats non effectuée.	20,00 €

## EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

### D2 Poule 2 : PLESSIS ROBINSON 5 / CHATILLON 10

2 joueurs du Plessis Robinson ont joué en équipe 5 alors qu'ils avaient joué dans des équipes de numéro inférieur lors de la journée 13 (1<sup>ère</sup> journée de la 2<sup>e</sup> phase).

#### Décision de la CSD :

En application de l'article I.17.1 (extrait : Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2<sup>ème</sup> journée, une équipe ne peut comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1<sup>ère</sup> journée dans une équipe de numéro inférieur.)

Motif du litige : Mauvaise composition d'équipe (Cas n°8 PE+12,00€)

Pénalité d'équipe : Perte de la rencontre par PLESSIS-ROBINSON 5 28-00 (3-0)

Tous les résultats individuels sont conservés.

### D2 Poule 5 : PLESSIS ROBINSON 4 / ASNIERES 9

2 joueurs d'Asnières ont joué en équipe 9 alors qu'ils avaient joué dans des équipes de numéro inférieur lors de la journée 13 (1<sup>ère</sup> journée de la 2<sup>e</sup> phase).

#### Décision de la CSD :

En application de l'article I.17.1 (extrait : Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2<sup>ème</sup> journée, une équipe ne peut comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1<sup>ère</sup> journée dans une équipe de numéro inférieur.)

Motif du litige : Mauvaise composition d'équipe (Cas n°8 PE+12,00€)

Pénalité d'équipe : Perte de la rencontre par ASNIERES 9 : 28-00 (3-0)

Tous les résultats individuels sont conservés.

**Précisions de la CSD :** Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fft.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oublis de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.

Les signatures au verso ne sont obligatoires que si une note (réserves, réclamations, cartons) y a été inscrite.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Toute feuille saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre, ou correction d'une anomalie, même mineure), donnera systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.